

Bulletin de l'Association de Soutien
aux
Comités de Lutte
Contre la Répression au Maroc

Maroc Répression

N 105- Avril-mai 1990

Prix : 25 F. - Etudiant et chômeur : 10 F.

Sommaire

EDITORIAL : UN SYMBOLE POUR NOTRE TEMPS	P.1
PORTRAIT : SAËDIA DOURAÏDI, MÈRE COURAGE	P.2
LA RÉPRESSION VÉCUE :	
- LES GRÉVISTES DE LA FAIM : LE POINT	P.4
- NOUVELLES DE PRISON	P.5
- APPEL DES "ANCIENS DE KÉNITRA"	P.7
POUR LA LIBÉRATION DE LEURS CAMARADES	
LA RÉPRESSION, SOUS LE REGARD DU MONDE	
- LE MAROC CONDAMNÉ POUR LA 7ÈME FOIS À STRASBOURG	P.7
- DROIT DE RÉPONSE POUR AMNESTY	P.8
- LE TEMPS DES DROITS AU MAROC	P.12
LE MAROC EN LUTTE	
- LE 1ER MAI	P.13
- LA CHARTE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME	P.13
- LE CONSEIL CONSULTATIF DES DROITS DE L'HOMME	P.14
DOSSIER :	
- RAPPORT DE MIDDLE EAST WATCH SUR TAZMAMART	P.15
BRÈVES	P.18
VIE DES COMITÉS ET PUBLICATIONS	P.19

Permanence téléphonique : mardi 19 h - 21 h © (1) 45 32 01 89

Répondeur téléphonique 24h sur 24h au même numéro.

Directeur de publication :
François DELLASUDDA

Maroc

Répression

Rédaction : Comité de Paris 14 rue Nanteuil
75015 Paris

Téléphones : 45 32 01 89 numéro direct et répondeur.
45 31 43 38 accueil.
45 31 64 37 Télécopieur.

Créés en 1972, à la demande de militants marocains, les Comités de Lutte contre la Répression au Maroc existent en Belgique, en France, aux Pays-Bas, avec des correspondants dans plusieurs pays (Etats-Unis, Espagne, République Fédérale Allemande, Grande-Bretagne, Suisse...)

Leur rôle :

- informer sur la répression,
- soutenir matériellement les victimes,
- assurer leur défense par l'envoi de missions juridiques et médicales,
- populariser les luttes du peuple marocain contre la répression et pour l'obtention des libertés fondamentales.

Dans la mesure où vous disposeriez d'information sur la répression au Maroc nous vous prions de les communiquer au Comité de Paris. Après des recoupements garantissant leur authenticité, les informations seront transmises à la presse, reprises dans le bulletin, rassemblées dans des dossiers qui sont envoyés aux organisations internationales (ONU, Croix Rouge, Parlement Européen, etc.) aux ONG (Amnesty International, Association Internationale des Juristes Démocrates, Fédération Internationale des Droits de l'Homme, etc.) et à nos gouvernements.

Au (1) 45 32 01 89, un répondeur automatique vous donne ces différentes informations sur le Maroc.

Sur Minitel, vous pouvez également appeler 36 15 ALTER puis ALTER MAGAZINE et REPRES-
SION AU MAROC;

**ASSOCIATION DE SOUTIEN
AUX
COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION AU MAROC**

UN SYMBOLE POUR NOTRE TEMPS

NOTRE temps, c'est désormais celui des Droits de l'Homme au Maroc. En défilant à Paris le 1er mai, les associations marocaines l'ont proclamé par une banderole. Prochainement, une conférence de presse à la Ligue des Droits de l'Homme marquera le coup d'envoi d'une campagne d'information. Ce sera l'occasion de présenter un livre blanc préparé par l'ASDHOM, l'APADAM, l'AMF, l'ATMF, l'UNEM (coordination des commissions de Paris), les CLCRM et la Ligue. Commencera alors l'année des aspirations du peuple marocain.

Le symbole, c'est Saâdia Douraïdi, morte d'avoir lutté avec acharnement contre la démente d'un pouvoir qui a peur de la liberté et de la démocratie; qui, lui ayant tué un fils, torturé un second, violenté une fille en voulant la mettre à genoux et n'y a pas réussi. L'esprit de Saâdia qui seul nous reste maintenant, fait de chacun de nous, toujours plus ou moins sujet, quel que soit le régime dans lequel nous vivons, un citoyen debout et digne. C'est un signe de notre temps que l'ATMF pour son prochain congrès ait choisi comme thème : "Du sujet au citoyen".

Notre temps, c'est désormais celui-ci où les peuples opprimés reprennent courage.

PORTRAIT : SAÂDIA DOURAÏDI, MÈRE COURAGE

LORSQUE nous avons appris la mort de Mme Douraïdi, notre précédent numéro était déjà terminé et nous n'avons pu qu'annoncer la triste nouvelle sans pouvoir dresser le portrait de cette Mère Courage.

Les contacts que nous avons pu avoir plus ou moins directement avec elle nous laissaient deviner une nature hors du commun. Les témoignages que nous avons pu rassembler le confirment, en même temps qu'ils témoignent de l'émotion que sa mort a produite.

Saâdia Douraïdi est née il y a cinquante cinq ans dans une famille qui, à Marrakech, prend une part active à la résistance. Toute jeune, elle assiste à l'arrestation de son frère. Lui rendant visite trois jours après son arrestation, elle arrive à faire sortir de la prison, à la barbe des gardiens, le révolver qu'il avait réussi à garder et dont il voulait se débarrasser. Plus tard, elle porte son aide aux résistants en transportant armes et lettres. Puis, un jour, elle est jugée assez grande pour poser des bombes. Au retour d'exil de Mohammed V, ses frères sont libérés; la résistance prend fin. Jusqu'à son mariage, elle est aide-soignante dans un hôpital de Marrakech, activité qu'elle abandonne ensuite pour se consacrer à sa famille.

On connaît le sort de ses fils Moulay Boubker et Moulay Tahar. En janvier 1984, ils sont lycéens. Le renchérissement du coût de la vie fait exploser dans tout le Maroc un soulèvement populaire de grande ampleur. Il prend naissance le 11 janvier à Al Hoceïma puis se répand comme un feu de brousse : Nador, Rabat, Marrakech; les forces de l'ordre sont débordées; en pleine conférence islamique, l'autorité royale est bafouée : "Mohammed V était notre père, mais toi qui es-tu ?" Pour la guerre, tu nous connais, pour vivre, tu nous ignores" sont parmi les slogans qu'on entend dans la rue.

Au soir du dimanche 22 janvier le Roi prononce un discours à la nation où il fustige "le ramassis de truands désœuvrés qui vivent de contrebande et de pillage et qui ont utilisé, à Marrakech, les



enfants qu'ils ont placés devant les manifestants sachant qu'il est difficile à la police de s'attaquer à eux" (sic). Dans cette diatribe, les habitants de Marrakech sont particulièrement visés : pour les punir et les amener à "méditer sur leurs actes", le Roi ne leur rendra plus visite à moins qu'"ils ne stigmatisent le mal tel que cela est prescrit dans l'islam". Il s'en prend aussi aux lycéens et donne l'ordre "qu'ils soient sanctionnés au même titre que les adultes".

Les enfants Douraïdi sont parmi les 31 jeunes arrêtés et condamnés à Marrakech après un jugement expéditif. En prison, ils demandent :

- le droit de poursuivre leurs études,
- le droit de lire des journaux,
- le droit aux visites dites "de contact" avec leurs familles,
- les soins médicaux nécessaires à leur état de santé après les séances de torture.

Avec 6 autres de leurs camarades, les enfants Douraïdi entament le 23 juin 1985 une grève illimitée de la faim. Elle conduira à la mort le 28 août 1985 Moulay Boukber et un de ses camarades Mustapha Belhouari alors qu'un troisième serait déjà mort à Beni Mellal en juillet.

Tandis que ces trois jeunes étaient déjà dans le

coma, le professeur Minkowski avait demandé leur transfert dans un hôpital. Ce n'est qu'après la mort des trois jeunes que les autres, dans le coma à leur tour, sont transférés au service de réanimation (bât. 27) de l'hôpital Avveroès de Casablanca.

Commence alors pour les familles une longue période d'angoisse. Elles ignorent le sort de leurs enfants. Madame Douraïdi, qui vient de perdre l'un des siens et en a un autre en prison, est sur la ligne de front.

Un an après la mort de Moulay Boukber, une fête commémorative a lieu à Marrakech à laquelle sont conviés les CLCRM. Notre camarade des Pays-Bas, Eve Verstoep nous y représente. Elle est frappée par la force de caractère de Saâdia Douraïdi que rien n'intimide ni ne désarçonne. Pour terroriser la famille, la police avait encerclé la maison et s'était emparée de la jeune Nadia Belhouari, alors âgée de 15 ans. L'effet obtenu fut atteint. Personne n'osa bouger. Seule Saâdia fait face. Malgré ses enfants qui tentent de la retenir, elle fonce dans la rue, droit sur les autorités policières : "Si vous ne libérez pas tout de suite cette enfant, je vous promets une révolte populaire dans le quartier". Dix minutes plus tard Nadia était libre.

Toute la suite de sa vie sera un affrontement constant avec les forces répressives au pouvoir. Elle est cardiaque et elle le sait. On lui dit de se ménager. Elle n'en a cure. Elle ne va cesser de lutter pour son fils et ses camarades. Elle prend conscience du caractère universel de cette lutte.

C'est une lutte terrible, en effet, que mènent les survivants : la grève totale de la faim. Le rapport du Dr hélène Jaffé publié le 18 juin 1989 en rend compte :

"Les jeunes qui veulent continuer leur grève vont s'opposer avec énergie aux soins qui leur sont prodigués : ils arrachent perfusions et sondes gastriques et perturbent l'ordre au point que l'ensemble du service de réanimation sera fermé pendant 15 jours, bloquant par ricochet toute la chirurgie de l'hôpital. La situation bascule dans une spirale folle : les jeunes sont endormis par des injections de Largactil, Dolosal, Phénergan. Ils se réveilleront au 1er étage du pavillon de l'entrée de l'hôpital, CJ *'ŸF,\$RÌ «Í\$ í » lâés par sonde gastrique, gardés chacun par deux policiers. Isolés les uns des autres dans des chambres d'où ils ne

peuvent parfois se parler. Ils ne se sont jamais levés depuis..."

Cette situation est longtemps ignorée de tous puisqu'ils sont maintenus au secret. Ce n'est qu'après les libérations en fin de peine de Bouziani (janvier 1988), d'El Skitti (janvier 1989), Bari (mars 1989) que la lumière s'est faite sur ces conditions inhumaines de détention.

On s'interroge parfois, autour de Saâdia Douraïdi, sur le bien fondé d'une telle lutte suicidaire : a-t-elle quelque chance de réussir ? Ne conviendrait-il pas de demander aux jeunes de faire preuve de moins d'intransigeance ? de moins d'obstination ? Peut-être peuvent-ils obtenir gain de cause à moins de frais ?

On aura compris que ce n'est pas là le genre de préoccupation de Saâdia dont l'attitude est tout entière guidée par une solidarité sans faille avec les jeunes grévistes. Elle fait déjà le siège des administrations, des ministères, affronte gardes et policiers, mobilise les autres familles, en appelle à l'opinion nationale et internationale : elle rompt ainsi la chape de silence, dévoile le scandale.

Elle aura eu, avant de mourir, le bien triste privilège de revoir Moulay Tahar. Ayant obtenu satisfaction, ce dernier a cessé la grève de la faim : sa mère a pu lui rendre visite en janvier dernier. Angoissée par le délabrement de son état, elle lançait alors un appel reçu aux comités : "Faites vite, mon fils va mourir. Je compte sur vous. Merci."

La répression vécue

LES GRÉVISTES DE LA FAIM : LE POINT

Le cas des grévistes de la faim des prisons marocaines ne ressemble à aucun autre.

Certes, certains comme ailleurs, en Irlande par exemple, en meurent : Saïda Menehbi en décembre 1977, Douraïdi Boubker et Bel Houari Mustafa en août 1984, Chebada Abdelhaq en août 1989.

Mais d'autres, nous l'avons souvent dit, sont maintenus en survie des mois et des années. Soit au moyen de sondes gastriques, soit par des perfusions en milieu hospitalier, et, toujours, maintenus en total isolement.

Où en sont-ils aujourd'hui ?

- Groupe de Marrakech :

En 1984, deux grévistes ont commencé la grève dont sont morts Bel Houari et Moulay Boubker Douraïdi, et l'ont interrompue; ils sont aujourd'hui à la prison de Safi.

Narida souffre de troubles moteurs.

Bekkari de problèmes psychiques - repli sur soi - qui, 6 ans plus tard, n'ont toujours pas disparu.

En 1985, deux autres ont commencé et interrompu la grève au bout de quelques semaines, et sont aussi à la prison de Safi.

Sif et Lakdour souffrent toujours aujourd'hui de troubles mentaux.

Toujours en 1985, 6 grévistes ont continué la grève à l'hôpital Averroès de Casablanca.

3 sont sortis en fin de peine au bout des 4 ans de leur condamnation. Ils semblent assez bien remis et ont pu reprendre une vie presque normale.

3 sont toujours à Averroès :

Moulay Tahar Douraïdi a cessé sa grève de la faim depuis décembre 1989 mais est toujours hospitalisé.

Il reçoit les visites de sa famille. Il a perdu tout l'émail de ses dents.

En revanche, Jouari et Azarat, dont on est sans la moindre nouvelle depuis des semaines, après avoir été contactés par les autorités qui se disaient prêtes à les transférer dans les conditions demandées dans une prison, continueraient leur grève dans le plus total isolement.

- Groupe de Rabat, dit de la prison Laâlou

Grève déclenchée par l'arrivée, dans cette prison aujourd'hui fermée d'un directeur d'origine militaire, le Commandant. La grève de 1989 a abouti à la mort de Chbada; à l'hôpital Avicenne de Rabat où le groupe des 4 avait été transféré. Les 3 autres Ben Abdeslam Abdelhila; Boukharou Abdelfattah; Alami-Bouti Hassan ont été, pendant plusieurs semaines entre la vie et la mort.

Aujourd'hui, ils sont depuis deux mois à la prison centrale de Kénitra où ils jouissent des mêmes conditions que le groupe des 77, ce qu'ils demandaient. Mais les séquelles sont graves : Si Ben Abdeslam semble aller mieux, marche seul, en revanche Boukharou doit toujours s'appuyer à un mur, ou à quelqu'un et ne récupère que très difficilement et sa mémoire et sa capacité de mémorisation. Alami ne peut se déplacer seul et ne peut articuler, et semble comme Boukharou traverser de courtes périodes de repli sur soi.

Aurait-il été si difficile aux autorités, puisque cela a été accordé aujourd'hui, d'éviter ces morts, ces souffrances et ces séquelles en leur accordant les quelques conditions qu'ils revendiquaient ?

MOHAMMED DADDACH

Nous avons reçu de la prison centrale de Kénitra la lettre suivante. La situation de Mohammed Daddach est particulièrement dramatique du fait de son grand isolement.

Nom : Slidi Mohammed Daddach

Condamné à mort le 7/4/1980

Inculpation : complot. Tentative de rejoindre les rangs du Polisario

Ecroué à la prison centrale de Kénitra

Souffre d'une cassure à l'épaule gauche : douleurs continues jusqu'à aujourd'hui.

Pour ses raisons :

J'ai mené des grèves de la faim : de 6 jours, 8 jours et 10 jours en 1982.

Je demande aussi l'amélioration de mes conditions de détention en tant que prisonnier de guerre et non comme prisonnier de droit commun.

L'administration m'a promis les soins médicaux et l'amélioration des conditions de détention. Mais elle n'a pas tenu ses promesses.

Pour cette raison, j'ai mené des grèves de la faim de 15 jours puis de 20 jours en 1985, demandant à bénéficier de soins médicaux et l'amélioration de mes conditions de détention.

Mais ce qui s'est passé est l'inverse. Mes conditions de détention ont empiré.

Pour ces raisons, j'ai fait une grève de la faim du 5 mars 1990 au 17 avril 1990

Signé Daddach Sidi Mohammed

NOUVELLES DE PRISON

La mission d'Amnesty international a eu une grande répercussion dans les prisons. Le communiqué des détenus politiques islamistes de la prison civile de Safi, que nous publions ci-dessous en est un exemple. A la prison centrale de Kénitra, deux islamistes condamnés à mort Haou Ahmed et Sferi Abdelkader nous ont transmis un petit mot pour dire leur joie d'avoir appris qu'Amnesty international avait publié le 20/02/1990 un rapport sur la garde à vue et la torture au Maroc. Ils poursuivent en exprimant "leur solidarité avec les deux membres d'Amnesty en mission d'enquête légale et légitime, récemment expulsés du Maroc".

De Ghbila (Casablanca), nous avons quelques nouvelles de ceux du groupe des 26 qui s'y trouvent enfermés. Mais leur quête principale est le regroupement de l'ensemble de ce groupe qui a été particulièrement dispersé : ceux de Ghbila sont sans nouvelles de leurs camarades de Meknès qui ont entamé le 13/01/1990 une grève de la faim (voir Maroc Répression n 104 p 4). Nous n'en n'avons pas non plus.

COMMUNIQUÉ DES DÉTENUS POLITIQUES ISLAMISTES DE LA PRISON CIVILE DE SAFI - GROUPE DES 71.

Safi (Maroc) le 26.02.1990

Dans le cadre de sa noble mission, une délégation d'Amnesty international a rencontré de hauts responsables marocains, ainsi que des organisations marocaines concernées par les droits de l'homme, sans toutefois lui permettre de visiter des lieux de détention ou d'entrer en contact avec les détenus.

Nous notons, tout d'abord, que dès l'annonce de cette visite, des mesures superficielles ont été prises pour cacher l'ampleur du désastre, tel le transfert en un week-end (les 10 et 11 février derniers) de 1 500 personnes de la prison civile de Casablanca vers d'autres prisons afin de la désengorger...

Malheureusement, la situation est et restera aussi désastreuse tant que les mêmes lois iniques et la même mentalité moyenâgeuse régneront. En témoignent les persécutions des islamistes et des femmes voilées, les sévices perpétrés contre les étudiants, sur les campus et les "suicides" en série dans les commissariats de police pour ne citer que ces violations...

Ensuite, dès la parution du rapport d'Amnesty international dénonçant les violations constantes des droits de l'homme au Maroc et l'utilisation systématique de la torture, le Premier ministre marocain a répondu par une lettre, dans laquelle il fait l'amalgame - grossier - entre les détenus politiques marocains et certaines groupes d'extrême gauche et séparatistes en Europe, dans l'espoir de mieux frapper l'opinion publique.

Nous défions le Premier ministre d'apporter une quelconque preuve étayant ses thèses.

Nous - soussignés - avons été accusés d'avoir distribué des tracts, écrit sur les murs, brandi des banderoles dénonçant la politique anti-islamiste du régime, sans recourir à aucune violence ou d'avoir tenu des assemblées et lu des revues interdites. Le tout "dans le but de changer le régime" selon les procès-verbaux de la police. A cause de cela, nous avons été condamnés, pour certaines à la peine capitale, et pour la majorité à la réclusion perpétuelle. En Europe, tout ce que nous risquons pour ces mêmes "délits", ce sont

des interpellations et des amendes pour dégâts causés à un édifice public, et nous serions condamnés à en effacer les graffitis !

Le Premier ministre devrait plutôt reconnaître que son gouvernement ne tolère aucune opposition et savoir, que par le rapport d'Amnesty international - qui ne décrit que la partie visible de l'iceberg - ainsi que la campagne médiatique qui l'a suivi qu'il ne s'agit ni d'"un complot orchestré par les ennemis du Maroc" ni d'une quelconque "partialité". C'est la réponse logique au non-respect flagrant du gouvernement marocain de ses engagements internationaux relatifs au droits de l'homme.

Enfin, nous voulons porter à la connaissance de l'opinion publique internationale que le pouvoir marocain ne s'est pas seulement contenté de nous condamner à de très lourdes peines pour nos opinions, mais de plus, il nous a exilés à la prison civile de Safi, ville de laquelle les plus proches de nos familles se trouvent à 500 km A/R et nous fait endurer brimades sur frustrations depuis six années (les dernières mesures sont la privation de promenade les week-ends et jours fériés, et l'interdiction de visite aux enfants...).

Nous défions le pouvoir de laisser pénétrer et enquêter librement une délégation d'Amnesty international à l'intérieur de la prison civile de Safi, devenue tristement célèbre en moins de sept années de service (elle contient 86 détenus politiques).

La commission ministérielle, créée à la suite de la parution du rapport d'Amnesty international, composée du Ministre de la Justice et du Ministre de l'Intérieur et de l'Information, a en mains, depuis des années déjà, des dizaines de lettres adressées par nos familles et nous-mêmes aux différents responsables, décrivant dans le détail la situation de la prison civile de Safi.

A elle de démontrer sa crédibilité en y mettant un terme.

Les détenus politiques islamistes de la prison civile de Safi (Maroc)

Groupe des 71 - 32 signatures

Maroc Repression n 105

COMMUNIQUÉ

POUR LA LIBÉRATION

DES DÉTENUS POLITIQUES DE KÉNITRA

Il y a un an exactement, et après de longues années de détention, nous avons été libérés à la suite d'une décision politique des autorités.

Aujourd'hui, dans les circonstances actuelles caractérisées par l'importance acquise par la question des droits de l'homme dans la conscience des peuples, et dans les préoccupations des institutions internationales, et où diverses contrées du monde vivent de profonds changements allant dans le sens de la libération de l'homme, et de la démocratisation de la société...

... dans ces circonstances, un groupe de détenus politiques avec lesquels nous avons été jugés et condamnés dans le cadre de la même affaire, au cours du procès de Casablanca de 1977 demeurent derrière les barreaux de la prison centrale de Kénitra depuis déjà seize ans, et cela contrairement aux principes des droits de l'homme.

Nous, soussignés, anciens détenus politiques de la prison centrale de Kénitra, demandons aux autorités marocaines de libérer nos camarades, et lançons un appel à toutes les forces juridiques et politiques qui défendent les droits de l'homme d'accentuer leurs efforts afin d'obtenir la libération de nos camarades et celle de tous les prisonniers politiques marocains.

Le 7 mai 1990

Signé : Allal Elazhar; Mostafa Tamsamani; Abdelbari Tayar; Driss Zaïdi; Fouad El Hilali; Abdeslem El Moudden; Abdelfettah Fakihani; Larbi El Alami; Lharbib El Titi; Mohamed Amghagha; Jaouad Mdidech; Mahjoub Aït Ghannou; Saïd Asghane; Assouab Fouad; Abdelhaï Zahraoui; Abdelkader Chaoui; Driss Bouissef Rekkab; Abdelkader Amasri; Hassan Semlali; Hammadi Safi; Mohamed El Bachir Znagui; Abdelhafid Blhababi; Abdellah Zaazaa.

La répression, sous le regard du monde

LE MAROC CONDAMNÉ POUR LA 7ÈME FOIS, À STRASBOURG

Une fois encore le Parlement européen a voté une résolution condamnant le Maroc pour violation des Droits de l'Homme. Déposée le 4 avril par le groupe socialiste et le groupe de coalition des gauches, la résolution a été votée telle quelle le 5 avril.

Dans une intervention, le député Francis Würtz (groupe de coalition des gauches), rappelant les circonstances dans lesquelles Amnesty international a accompli sa dernière mission au Maroc et les conséquences qui en ont résulté, déclare : "Le gouvernement répond avec le plus grand mépris aux appels des organisations humanitaires; les

promesses de libération n'ont pas été tenues. En signe de représailles, deux délégués d'Amnesty venus rencontrer des organisations non gouvernementales, et enquêter sur les droits de l'homme ont été expulsés.

Nous condamnons fermement ces pratiques contraires à toutes les conventions internationales signées par le Maroc et demandons dans notre résolution que la prochaine délégation du P. E. qui se rendra au Maroc soit autorisée à rencontrer des prisonniers politiques et ait accès aux prisons marocaines."

NOUS REPRODUISONS CI-DESSOUS LE TEXTE DE LA RÉSOLUTION

Le Parlement européen

Vu les précédentes prises de positions sur les violations des droits de l'homme au Maroc,

A. Considérant que durant les dix dernières années de nombreuses organisations ont fait part de leurs préoccupations concernant les droits de l'homme au Maroc notamment sur la procédure de garde à vue, sans jamais recevoir de réponse positive du gouvernement marocain,

B. Considérant le rapport que vient de publier Amnesty international sur la détention lors de la garde à vue au Maroc pendant laquelle intervient fréquemment torture, mauvais traitements et autres violations des droits de l'homme,

C. Considérant que les réponses transmises à la délégation d'Amnesty par les autorités marocaines n'abordent pas la question de la faiblesse du système légal marocain, relevée par l'organisation des droits de l'homme; que d'autre part les autorités se refusent à modifier le système pénal,

D. Considérant que deux délégués d'Amnesty international ont été expulsés du Maroc alors qu'il enquêtaient sur la détention de prisonniers politiques, notamment sur Abraham Serfaty condamné à la réclusion à perpétuité et la famille Oukfir,

E. Considérant que le Général Oukfir, auteur présumé d'une tentative d'assassinat sur la personne du roi du Maroc a été exécuté quelques heures après l'attentat, le 16 août 1972,

F. Considérant que depuis cette date, l'épouse du général, ses six enfants âgés à l'époque de trois à dix-huit ans, et une cousine sont détenus d'une manière arbitraire et qu'ils n'ont jamais fait l'objet d'un procès,

G. Considérant que plusieurs promesses de libération n'ont pas été tenues, dont celle faite par le roi lors d'une émission de télévision française, le 17 décembre 1989,

1. Demande la libération immédiate de toute cette famille : la mère, les six enfants et la cousine et rend personnellement responsable le roi du Maroc, tout puissant dans son pays, de tout retard supplémentaire apporté à cette libération,

2. Condamne cette attitude du gouvernement marocain à l'encontre des délégués d'Amnesty et demande que les mesures prises à leur encontre soient levées.

3. Demande au Maroc de respecter toutes les conventions internationales sur les droits de l'homme dont il est signataire et recommande l'amnistie immédiate de tous les prisonniers de conscience assortie d'une garantie appropriée de démocratie et de liberté de parole,

4. Réitère sa demande que la prochaine délégation CEE-Maghreb qui se rendra au Maroc soit autorisée à rendre visite aux prisonniers politiques et aux prisons marocaines,

5. Charge son président, de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission aux gouvernements des Etats-membres, et au gouvernement marocain.

DROIT DE RÉPONSE POUR AMNESTY

Dans son numéro du 24 février dernier le "**Matin du Sahara**" a publié un éditorial, signé d'Ahmed Alaoui, rempli de contre-vérités sur Amnesty international.

Dans une lettre de grande courtoisie, Sean Stiles, chef du service médias, a répondu le 29 mars au rédacteur en chef du journal marocain. Mais ce dernier ne connaissant pas le droit de réponse nous nous faisons ici un devoir de publier la lettre d'Amnesty.

Cependant, si nous ne publions qu'elle, nos lecteurs auraient du mal à comprendre de quoi se défend Amnesty, tant les justifications qui y sont données paraissent couler de source pour qui connaît l'organisation. Ainsi pensons-nous utile d'en faire connaître la raison. En publiant dans son intégralité l'éditorial d'Ahmed Alaoui, nous nous mettons à l'abri des partialités et nous nous faisons le plaisir d'offrir à nos lecteurs un beau morceau de littérature.

Persuadé qu'il n'y a pas de meilleurs moyens de sensibiliser l'opinion publique à la cause que nous défendons que de publier les propos outranciers par lesquels les sbires du régime marocain tentent de défendre son image, nous demandons à Ahmed Alaoui de nous sélectionner des morceaux choisis de ses éditoriaux : peut-être pourraient-ils faire désormais dans notre bulletin l'objet d'une rubrique spéciale.

EDITORIAL DU MATIN DU SAHARA DU 24/02/1990

"Amnesty international", une organisation de subversion et de déstabilisation. Et les droits de l'homme palestinien ?

En Palestine, une minorité d'étrangers est venue de l'extérieur et elle s'est emparée d'un pays dont les habitants y vivaient depuis toujours, avant même l'arrivée de Moïse.

Il y a un demi-siècle, c'était une terre arabe où les Palestiniens cohabitaient sans problème avec les Juifs.

C'est alors, en vertu des théories du sionisme qu'on a imposé aux Palestiniens de laisser la place à de nouveaux venus, à des colons qui se sont installés en déniaient tout droit aux légitimes propriétaires et pour en accélérer l'exode, les sionistes n'ont reculé devant rien, pas même la terreur, comme en 1948 à Deïr Yassine, village dont toute la population a été massacrée.

Cette situation dure depuis 40 ans et l'emprise des sionistes s'étend de plus en plus à tel point que le peuple palestinien est devenu un peuple de réfugiés. Les sionistes ont même étendu leur emprise au Liban voisin en occupant la partie méridionale de ce pays sous prétexte d'y établir une zone de sécurité et en intervenant à maintes reprises jusqu'à Beyrouth, allant jusqu'à organiser les massacres de Sabra et Chatila.

Le peuple, que l'on a voulu asservir, a réagi et, depuis le déclenchement de l'Intifada, il n'y a pas un jour sans victimes, sans arrestations, sans emprisonnements et sans expulsions.

Les territoires arabes occupés deviennent de véritables camps de concentration et des prisons, mais le peuple palestinien, grâce à l'Intifada, suit le processus désormais classique, résistance passive, puis active et enfin soulèvement... afin de faire triompher ses droits et ne plus être un peuple de réfugiés mais un peuple vivant libre dans un Etat palestinien.

Nous voudrions à ce propos, faire remarquer à

"Amnesty international" que pour cette organisation, l'Etat d'Israël est un Etat tabou et intouchable - alors que le monde entier sait pertinemment que les principes élémentaires des droits de l'homme y sont quotidiennement violés - tandis que pour d'autres pays, elle pratique la subversion et la déstabilisation en usant d'amalgame, de mensonge et de falsification.

C'est ce qui ressort de l'odieux rapport rendu public à Londres - et préalablement établi - juste après la visite de sa mission au Maroc où elle a été reçue en audience par S.M. le Roi et où elle a rencontré plusieurs responsables marocains.

On ne peut que s'étonner, comme l'a souligné la réaction du gouvernement marocain :

(...) "Malgré toutes les incertitudes qui entourent le bien-fondé de ce rapport d'"Amnesty International", le Maroc a répondu avec sérieux et rigueur. Non seulement "Amnesty international" ne s'est pas conformé à cette logique élémentaire, mais elle a tout simplement ignoré le rapport fourni par le Maroc en s'abstenant délibérément de le publier. Ceci est contraire à l'éthique et à la morale qui doivent présider au comportement d'une Organisation dont la vocation devrait être l'objectivité.

"La publication du rapport fourni par le Maroc à "Amnesty international" aurait à l'évidence permis d'aider l'opinion publique internationale à appréhender la vérité et à faire part des choses en puisant ses informations dans deux sources différentes.

"Ce faisant, le Maroc ne cherche pas à ce qu'"Amnesty international" crédite totalement son propre point de vue, mais a pour souci d'écarter ce type de partialité qui consiste à faire table rase des arguments présentés par le Maroc et qui érige "Amnesty international" en détenteur exclusif de la vérité et de l'objectivité.

"Il s'agit là d'un comportement fort étonnant. En effet, "Amnesty international" a jusqu'ici, repro-

ché au Maroc d'avoir ignoré ses propres appels. Or, ce pays vient une nouvelle fois de témoigner publiquement de son entière disponibilité et de sa sollicitude à l'égard de tout ce qui touche aux droits de l'homme. En réponse, "Amnesty international" s'est tout simplement contentée de livrer à l'opinion publique internationale ses a-priori et ses idées toutes faites sur le Maroc en publiant, sans y changer le moindre terme, un rapport établi antérieurement à sa visite au Maroc, comme si aucun échange avec ce pays n'avait eu lieu.

"On est en droit de se demander si, véritablement, la recherche de la vérité ne gêne pas une quiétude fondée sur des allégations sans fondement et si "Amnesty International" a la volonté de rétablir la vérité au détriment d'une caricature qu'elle s'est faite du Maroc et dont elle semble avoir des difficultés à se débarrasser. Ceci ne renforce nullement la crédibilité de cette organisation."

Mais, pour "Amnesty international, tous les moyens sont bons. C'est ainsi qu'elle n'hésite pas à travestir un criminel de droit commun en détenu politique et à déformer la vérité en prétendant que la torture est pratiquée au Maroc, alors qu'elle n'a pas apporté le moindre témoignage pour étayer ses informations.

D'ailleurs, son rapport n'est basé que sur le mensonge et la falsification. Nous défions cette organisation d'apporter une seule preuve de ses allégations. A cet égard, nous avons la certitude

que c'est "Amnesty international" qui s'envoie à elle-même ces lettres prétendument émanant de vagues associations de défense des droits de l'homme. Ce sont donc des faux et le faux n'honore nullement son auteur. Nous ajouterons également que ces lettres se ressemblent toutes dans leur rédaction que les noms cités ne figurent pas dans l'état-civil marocain.

Nous voudrions également rappeler que lors du dernier salon international du tourisme, tenu récemment à Paris "Amnesty international" a usé d'une autre infamie à l'encontre de notre pays : elle y a délégué ses sbires pour faire du porte-à-porte auprès des agences de voyages leur déconseillant de vendre les produits-Maroc.

Par conséquent, il nous semble que trois questions se posent :

- Comment expliquer cette joie affichée à s'acharner toujours contre le Maroc ?

- Quelles sont ces forces occultes, maléfiques et pernicieuses qui sont derrière "Amnesty international" ?

- Et qui la paie ? Car cette organisation, visiblement manipulée, n'effectue pas cette sale besogne gratuite et charitablement.

Mais, en tout état de cause, comme le dit S.M. Hassan II, nous n'avons, en matière de respect des droits de l'homme, de leçon à recevoir de personne.

Ahmed Alaoui

AMNESTY INTERNATIONAL

Le rédacteur en chef

Le Matin du Sahara

34 rue Mohamed Smiha - Casablanca - Maroc

Londres, 23 mars 1990

Monsieur,

Amnesty international a été attaquée dans un article tendancieux de M. Ahmed Alaoui publié en première page de votre édition du 24 février 1990. Cet article contient un certain nombre d'erreurs de faits (qui auraient pu être très facilement vérifiés), et donne une image faussée du travail de notre organisation en faveur des droits de l'homme. Vos lecteurs ont le droit d'être

informés de notre point de vue.

Cet article prétend qu'Amnesty international critique le Maroc pour ses violations des droits de l'homme mais ne parle pas des droits des Palestiniens, et affirme que "l'Etat d'Israël est un Etat tabou et intouchable".

Amnesty international est une organisation internationale qui s'efforce d'obtenir la libération des

prisonniers d'opinion quel que soit le pays où ils sont détenus. Elle s'oppose à la torture, aux procès inéquitables, à l'emprisonnement sans jugement, à la détention dans les conditions cruelles, inhumaines et dégradantes, à la peine de mort et aux exécutions extrajudiciaires perpétrées par un Etat quelle que soit sa couleur politique. Conformément à son mandat, elle signale régulièrement les violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité israéliennes et publie ses préoccupations chaque année dans son Rapport annuel. Depuis juin 1988, nous avons publié les rapports dont les titres figurent ci-après sur les violations des droits de l'homme commises en Israël et dans les territoires occupés :

1. Israël et territoires occupés/ L'abus de gaz lacrymogènes par les membres des forces armées israéliennes dans les territoires occupés par Israël (juin 1988).

2. Israël et territoires occupés/Usage excessif de la torture qu'il est utile d'avoir même pour ceux qui sont atteints aux droits de l'homme au Maroc. S'adresser 269 bis rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris. La

4. Israël et territoires occupés/ La détention administrative pendant l'Intifada palestinienne/ Mise à jour (novembre 1989).

5. Signalons/ Tués par les forces israéliennes (janvier 1990).

Le document le plus récent, accompagné d'un communiqué de presse sur les craintes d'Amnesty international que le gouvernement israélien ne "tolère voire n'encourage" les forces armées à tuer des Palestiniens, a été largement publié par la presse internationale au début du mois de janvier 1990. Il est étonnant que M. Alaoui et votre journal n'en aient pas eu connaissance. En outre, Amnesty international a soumis des déclarations écrites à la Commission des droits de l'homme des Nations Unies sur ses préoccupations relatives aux droits de l'homme en Israël et dans les territoires occupés. Tous les documents ci-dessus ont été largement diffusés en anglais, arabe et français ainsi que dans d'autres langues. Je joins des exemplaires de ces documents à la présente lettre.

Dans sa déclaration publiée immédiatement après la parution du rapport d'Amnesty international

sur la garde à vue au Maroc, le 20 février 1990, le gouvernement marocain critique l'organisation pour avoir rendu ce rapport public après qu'une délégation a eu la possibilité de discuter de ses préoccupations avec Sa Majesté le Roi Hassan II et écouté et lu les objections de la Commission créée pour dialoguer avec Amnesty international. Comme nous l'avons dit dans notre communiqué de presse du 20 février, notre rapport soulève des préoccupations de longue date sur les violations des droits de l'homme au Maroc, qui avaient été évoquées en 1981 et 1988 par d'autres délégations, publiées en 1982 et soumises en privé dans un mémorandum adressé en 1988 au gouvernement. Les discussions que nous avons eues avec le Roi, les ministres et les fonctionnaires au cours de la récente visite de la délégation d'Amnesty International en février n'ont pas changé notre conclusion que le présent système de garde à vue facilite la torture, les mauvais traitements et d'autres graves violations des droits de l'homme. Rien dans la réponse écrite des autorités ne dément les faiblesses du système judiciaire que nous décrivons : le fait que les détenus peuvent être gardés pendant de longues périodes par les forces de sécurité sans pouvoir consulter un avocat ni voir leurs familles. De plus, rien de ce que nous a dit ou remis le gouvernement marocain ne permet de penser qu'il soit prêt à modifier de façon significative le système pénal qui permet que soient commises des violations des droits de l'homme, telles que nous les décrivons dans notre rapport.

M. Alaoui affirme d'autre part dans son article que nous n'avons pu fournir un seul élément de preuve à l'appui de nos allégations de torture en détention. Amnesty international ne mentionne jamais rien dans ses rapports qui n'ait fait l'objet d'une recherche exhaustive. Nous possédons des éléments de preuve montrant que la torture est infligée pendant la garde à vue. Dans sa réponse, la Commission a même reconnu qu'il y avait des cas de torture, mais nous croyons que la torture est infligée sur une bien plus grande échelle que ne le laisse penser la réponse de la Commission et qu'elle est infligée avec le consentement des autorités.

Toutefois, Amnesty international a salué publiquement la formation de la Commission et l'occasion offerte par le Roi Hassan et le gou-

vernement marocain de continuer à dialoguer avec notre organisation. Nous espérons que nos prochaines discussions avec la Commission sur nos préoccupations spécifiques et sur les recommandations faites dans le rapport publié le 20 février seront fructueuses.

Amnesty international a été accusée aussi sans fondement par M. Alaoui d'avoir fait du "porte à porte auprès des agences de voyage leur déconseillant de vendre le produit Maroc". Amnesty international n'a jamais préconisé le boycottage d'aucun pays, ni de ses produits ni de son industrie touristique. Nous considérons cependant qu'il est raisonnable que nos groupes et sections attirent l'attention, de manières appropriées, sur la réalité de la situation des droits de l'homme dans un pays donné derrière les images présentées dans les brochures de tourisme.

M. Alaoui demande aussi : "Quelles sont les forces occultes, maléfiques et pernicieuses qui

sont derrière Amnesty international, - et qui la paie ?" Amnesty international est une organisation mondiale qui compte plus de 700 000 membres et sympathisants, dont beaucoup de groupes au Moyen-Orient et une section nationale en Tunisie. Son Comité exécutif international, composé de neuf membres de différents pays, est élu par un Conseil international qui se réunit tous les deux ans et où sont représentées les sections de tous les continents. Amnesty international est entièrement financée par les dons de ses membres et sympathisants partout dans le monde. Elle ne demande ni ne reçoit de fonds d'aucun gouvernement. Ses comptes sont examinés par des auditeurs indépendants.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Sean Stiles

Chef du service Médias

LE TEMPS DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC

A partir d'octobre prochain va donc se dérouler en France le **TEMPS DU MAROC**, opération de relations publiques de grande ampleur (voir n°104 p. 17). En réaction à ce temps-ci, les CLCRM ont lancé l'idée d'un autre Temps du Maroc, celui des droits de l'homme. Un collectif composé de l'ASDHOM, l'APADAM, l'ATMF, l'AMF, L'UNEM-Coordinations des commissions de Paris les CLCLR et la "Ligue des droits de l'homme" s'est immédiatement attelé à la création d'un Comité pour les droits de l'homme au Maroc. Sous la plume de son président, Robert Verdier, la Ligue a adressé un Appel aux véritables amis du Maroc, à ceux que choque le déroulement d'une telle Année et qui ne peuvent accepter que cette image d'un Maroc officiel occulte la souffrance des prisonniers politiques, des grévistes de la faim et la lutte de tout un peuple pour la démocratie. Un nombre important de personnalités ont déjà apporté leur soutien, acceptant ainsi de faire partie du Comité pour les droits de l'homme au Maroc. La première tâche de ce comité sera de favoriser la publication, dans les prochaines semaines d'un dossier (conçu par les associations marocaines et les CLCRM) sur la violation des droits de l'homme, de saisir ensuite toutes les occasions médiatiques pour alerter l'opinion sur la réalité du Maroc d'aujourd'hui. Une conférence de presse est également prévue, à la sortie de ce livre blanc, dans les locaux de la Ligue des droits de l'homme.

Le Maroc en lutte

LE 1ER MAI AU MAROC...

Les droits de l'homme étaient à l'honneur aux défilés du 1er mai 1990 :

A Casablanca, les familles et les anciens détenus politiques défilaient avec la CDT, demandant la libération de tous les détenus, etc.

A Rabat, les slogans étaient nombreux aussi dans le cortège de la CDT.

Dans celui de l'UMT, les étudiants scandaient : "Mandela lui est là, Serfaty, où est-il ?"

ET... À PARIS

Les organisations marocaines à l'occasion du 1er mai ont inauguré des banderoles sur le TEMPS DES DROITS DE L'HOMME.

PROJET DE CHARTE NATIONALE DES DROITS DE L'HOMME AU MAROC

Parce que les Droits de l'homme sont le fondement premier de l'Etat de Droit, plusieurs appels avaient formulé la nécessité de proclamer une charte nationale des Droits de l'Homme au Maroc.

Cinq associations concernées par les Droits de l'homme viennent de concrétiser ces appels convergents en adoptant, le 8 février dernier, un projet de charte en la matière.

Après un préambule situant la problématique des Droits de l'homme, les associations signataires s'engagent à :

- agir de concert en faveur de la promotion et de la défense des Droits de l'homme dans leur acception et leur portée globale, incluant les droits civils, politiques, économiques, sociaux et culturels.

- contribuer à la diffusion et l'approfondissement de la sensibilisation aux Droits de l'homme, individuels et collectifs, par tous les moyens légaux.

- œuvrer pour l'enseignement des Droits de l'homme à toutes les étapes du système éducatif.

- organiser des colloques et conférences communs sur la problématique des Droits de l'homme au Maroc.

- établir une coordination avec les médias nationaux intéressés.

- agir en vue de la mise en œuvre des conditions de la protection internationale des Droits de l'homme, en incitant l'Etat à ratifier tous les instruments relatifs à ces droits et notamment le

protocole facultatif se rapportant au Pacte International relatif aux droits civils et politiques et à accomplir la Déclaration prévue en son article 41, la convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, la convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, la convention des Droits de l'Enfant et la convention relative aux Libertés Syndicales et à la protection du droit syndical.

Projet de charte nationale des Droits de l'homme au Maroc

- agir en vue de l'intégration de tous les principes et dispositions contenus dans les instruments internationaux, dans les législations nationales, par la révision de celles-ci et par l'élimination de tous les aspects restreignant les libertés individuelles et collectives.

- agir en vue de l'amendement de la Constitution dans un sens autorisant la Justice à contrôler la constitutionnalité des lois, élargissant les compétences de la Chambre des représentants en

vue de conforter son rôle de contrôle du pouvoir exécutif et de lui permettre d'accomplir son activité législative.

- agir en vue d'assurer une participation effective des citoyens à la gestion de la chose publique grâce à des élections honnêtes et libres aux échelons national, local et professionnel et de sanctionner quiconque se rendrait coupable de quelque atteinte à ce droit.

- se solidariser avec les victimes des violations des Droits de l'Homme en considération de ce que toute agression contre une liberté ou toute atteinte à la dignité de tout citoyen, est une agression contre la liberté et la dignité de l'ensemble du peuple marocain.

- défendre le droit des peuples à leur émancipation du colonialisme et de toutes les formes d'hégémonie étrangère, à l'intégrité de leurs territoires et à la conquête de leurs libertés essentielles, soutenir les mouvements de libération nationale et en particulier le peuple palestinien pour la reconnaissance de ses droits nationaux légitimes et combattre toutes les formes de discrimination et de ségrégation raciale.

- œuvrer pour la consolidation des liens de solidarité et de coopération positive entre toutes les associations et personnalités concernées par les Droits de l'homme sur la base des principes suivants :

- 1) l'indépendance à l'égard des pouvoirs publics,
- 2) l'esprit de dialogue démocratique excluant

tout alignement sur quelque courant politique ou doctrinal,

3) la priorité donnée aux principes retenus dans cette charte de façon principale et tout ce qui est susceptible de renforcer la cause des Droits de l'homme.

- respecter la présente charte et se référer à ses dispositions, principes et fondements, considérant son contenu comme une plate-forme minimale non susceptible d'abrogation ou de modification, si ce n'est dans le sens de l'élargissement et de la perfection des modes d'appréhension et de défense des causes des Droits de l'Homme,

- recueillir l'adhésion et la ratification de cette charte par toutes les organisations et instances politiques, syndicales, culturelles et sociales et par toutes les personnalités démocratiques concernées par les Droits de l'Homme.

Le présent projet est approuvé, dans sa version en langue arabe qui seule fait loi, par les associations suivantes, citées suivant leur date de constitution :

Associations signataires :

- 1) l'Association des Barreaux du Maroc
- 2) L'Association des Juristes Marocains
- 3) La Ligue marocaine pour la Défense des Droits de l'homme
- 4) L'Association Marocaine des Droits de l'homme
- 5) L'Organisation Marocaine des Droits de l'homme.

LE CONSEIL CONSULTATIF SUR LES DROITS DE L'HOMME

Un Conseil consultatif sur les Droits de l'Homme vient d'être créé. Il comprendra :

- des membres représentants des autorités (plusieurs ministres dont Basri et Filali);
 - des représentants des partis politiques, syndicats, associations de droits de l'homme et autres (1 représentant désigné par les autorités parmi 3 noms proposés par les partis, syndicats et associations);
 - des personnalités (dont Habib el Malki et Abdallah Laroui). Le conseil se réunira deux fois par an et le Roi pourra suivre ou ne pas suivre ses avis.
- Pour l'instant, seule l'AMDH a refusé de participer, la Ligue et l'OMDH ont préféré accepter d'y siéger avec une série de recommandations précises, quitte à se retirer si le constat est fait qu'il n'est pas possible de rien faire quoi que ce soit.

ASSOUPLISSEMENT DES PROCÉDURES D'OBTENTION DU PASSEPORT

La procédure d'obtention du passeport a été grandement simplifiée; elle ne passe plus par les autorités locales qui constituaient souvent un point de blocage. En principe, un mois après la demande, l'administration doit répondre faute de quoi le demandeur a la possibilité d'un recours.

Remarquons cependant que le Ministère de la Justice a un droit de refus, ce qui n'est pas de bon augure pour les anciens prisonniers politiques.

LES DISPARUS MILITAIRES DE TAZMAMART

Middle East Watch (485 fifth avenue New York, New York 10017) est un des comités composant Human Rights Watch; il a été créé en 1989 avec pour objectif d'observer et de surveiller les pratiques ayant trait aux droits de l'homme au Moyen-Orient et en Afrique du Nord et de veiller au respect des normes internationales dans ces domaines. Il vient de publier un rapport sur les disparus militaires de Tazmamart que nous reproduisons ci-dessous.

«Près de la moitié d'un groupe de 58 prisonniers seraient morts dans le camp de détention secret de Tazmamart dans le sud du Maroc durant une période de 17 ans. Beaucoup de ces décès seraient la conséquence de traitements extrêmement inhumains. Parmi ces prisonniers détenus depuis 1971 et 1972, beaucoup ont déjà purgé leurs peines initiales mais n'ont jamais été remis en liberté. Les autres sont toujours détenus dans des conditions très sévères dans un camp de détention militaire, et à une seule exception, ils ont été privés de tout contact avec le monde extérieur. Cependant, des lettres, à l'occasion, ont pu sortir clandestinement du camp de détention.

Les communications ont été fournies à Middle East Watch, ces derniers jours, par la famille d'un des prisonniers. Un membre de cette famille a pu avoir la preuve que l'un des documents a bien été rédigé par son parent en prison. Un membre de cette famille a également affirmé à Middle East Watch que le second document lui a été remis par la famille d'un autre prisonnier. Selon ces informations :

- au moins 27 militaires d'un groupe initial de 58 sont morts en captivité depuis 1973 (les documents ne révèlent pas l'identité des décès);
- les conditions de détention des prisonniers encore vivants sont toujours très sévères;
- aucun des prisonniers condamnés en 1971 et 1972 à des peines allant de 3 à 15 ans de prison n'a été libéré;
- les prisonniers sont maintenus dans l'isolement le plus total et leurs familles sont privées de toute information les concernant.

HISTORIQUE

Le 10 juillet 1971, le roi Hassan II du Maroc

célébrait son 42ème anniversaire dans le palais d'été de Skhirat, au sud de Rabat, lorsque, soudain, un groupe d'officiers et de cadets de l'Académie militaire d'Ahermoumou, dans le Moyen Atlas, firent irruption dans le palais et déclenchèrent une fusillade. Le roi Hassan II réussit à échapper de justesse à la mort et put reprendre le contrôle de la situation. A la suite de ce coup d'Etat manqué, de nombreuses arrestations furent effectuées et les militaires inculpés furent jugés et condamnés par un tribunal militaire. Certains furent condamnés à mort et exécutés dans les trois jours qui suivirent le procès; d'autres furent condamnés à des peines allant d'un an à 20 ans de prison. Trois furent condamnés à perpétuité. Un an plus tard, le 16 août 1972, alors qu'il revenait d'un séjour en Europe, l'avion qui transportait le roi Hassan II et son entourage fut attaqué en plein ciel par quatre chasseurs F 5 de l'Armée de l'Air marocaine. L'appareil royal réussit à atterrir à l'aéroport de Rabat-Salé et le roi échappa de nouveau à la mort et réussit à faire avorter le coup d'Etat. Lors des procès qui s'ensuivirent, 11 officiers et sous-officiers furent condamnés à mort, 5 furent condamnés à 20 ans de réclusion, 1 à 10 ans et 3 à 5 ans de prison.

La plupart des condamnés des deux groupes furent incarcérés à la prison centrale de Kénitra, au nord de Rabat. Dans le courant de 1971 et 1972 leurs familles ne furent pas autorisées à leur rendre visite, mais certains prisonniers purent faire parvenir à leurs parents des notes contenant des renseignements sur les détenus, y compris leur numéro d'écrou. Durant plusieurs mois et jusqu'en 1973, de nombreux parents se rendirent régulièrement à la prison de Kénitra et demandèrent à rendre visite aux détenus, mais sans succès.

DÉTENTION SECRÈTE

Le 7 août 1973, un groupe de 58 prisonniers (il s'agirait de ceux qui furent condamnés à des peines de 3 ans et plus) furent conduits en secret et les yeux bandés à la forteresse militaire de Tazmamart près de Rachidia, dans le Haut Atlas. Depuis cette date, ils sont détenus dans l'isolement le plus total et les autorités marocaines n'ont jamais reconnu leur présence à Tazmamart.

Durant plusieurs années les familles des prisonniers ignoraient complètement si ces derniers étaient morts ou vivants ni en quel endroit ils étaient détenus et tous ceux qui essayèrent de s'informer auprès des autorités se heurtèrent à un mur. Ce fut le silence officiel total. A la fin des années 1970 et au début des années 1980, certaines informations purent filtrer des prisonniers, le résultat, apparemment, de l'aide clandestine de certains gardiens qui furent punis par la suite. Des lettres de prisonniers, décrivant les conditions horribles dans lesquelles ils étaient détenus, furent mises à la disposition d'organisations des droits de l'homme. Ces lettres établissaient d'une part, que les "disparus" étaient, en fait, vivants et, d'autre part, que leur lieu de détention était la forteresse de Tazmamart.

Jusqu'ici, il n'existe qu'une seule exception à cette absence totale de communication entre les prisonniers et le monde extérieur. En effet, un des officiers qui furent condamnés à 20 ans de prison en 1972, le lieutenant M'Barek Touil, est marié à une citoyenne américaine, Mme Nancy Touil, qui réside à Howells dans le Nebraska. Après son retour aux Etats-Unis au début des années 1980, Mme Touil écrivit un grand nombre de lettres aux membres du Congrès et du gouvernement américains. Grâce à cette action, elle obtint le droit de communiquer avec son mari, par le biais de l'ambassade des Etats-Unis à Rabat. L'ambassade, en effet, reçoit de la Gendarmerie royale les lettres du lieutenant Touil qu'elle transmet à son épouse et remet au même intermédiaire les lettres de Mme Touil à son mari. Ce processus a lieu, en moyenne, une fois par an. Selon Mme Touil, les lettres de son mari, écrites à des périodes diverses, lui parviennent normalement ensemble, en une fois. Comme de nombreux enfants dans son cas, Amine, le jeune fils du lieutenant et de Mme

Touil, n'avait que deux mois en 1972. Aujourd'hui adolescent vivant au Nebraska, il ne lui a jamais été permis de rendre visite à son père.

CONDITIONS DE DÉTENTION EFFROYABLES

Pendant plusieurs années, les organisations internationales de droits de l'homme ont été informées des conditions horribles dans lesquelles étaient détenus les prisonniers de Tazmamart. D'après les informations obtenues récemment par Middle East Watch, il n'y eu aucune amélioration de leur situation, et par conséquent, beaucoup d'autres risquent de mourir.

Les prisonniers seraient détenus dans des cellules de béton sans fenêtres et sans chauffage, alors que Tazmamart étant situé en haute altitude, les températures y sont très basses en hiver et très élevées en été. Selon les documents, les prisonniers seraient dépourvus de toute hygiène et ni leurs vêtements ni leurs couvertures ne sont changés. Ils reçoivent un maximum de 5 litres d'eau par jour, un petit pain rond, souvent rassis, un verre de café le matin et de la soupe ou des pâtes de mauvaise qualité le midi et le soir. Une fois par mois, pendant les fêtes religieuses, il leur est donné un minuscule morceau de viande. On ne leur permet pas de sortir au soleil et ils n'ont pas accès aux soins médicaux.

En conséquence de ces conditions de détention, ceux qui sont encore vivants sont dans un état de santé déplorable. Presque tous auraient perdu leurs dents et sont dans un état permanent de faiblesse et d'épuisements extrêmes. Un grand nombre d'entre eux sont incapables de se lever et doivent marcher à quatre pattes. Cinq d'entre eux seraient dans l'impossibilité totale de quitter leur lit et il y aurait au moins un cas de paralysie des membres inférieurs due à ce qui a été décrit comme un raidissement de la colonne vertébrale. Parmi les maladies décrites par les prisonniers :

- grande sensibilité du dos;
- incontinence et brûlures urinaires;
- maladies rénales;
- ulcères;
- hémorroïdes;
- fissures de l'anneau rectal avec pertes de sang;
- rhumatismes;
- bronchites aiguës.

Au moins un des détenus aurait perdu la vue et beaucoup souffrent de dépression. Celles-ci seraient causées, entre autres, par un bruit provenant d'une source non identifiée et qui règne en permanence dans le quartier des cellules empêchant les prisonniers de dormir de jour comme de nuit. Certains de ceux qui sont morts de ces maladies auraient saigné jusqu'à la mort sans recevoir de soins, puis furent enveloppés dans des couvertures et enterrés dans un trou creusé dans la cour de la forteresse.

Les familles des prisonniers sont, non seulement, privées de toute information concernant les détenus, mais font également l'objet de tracasseries de toutes sortes. La plupart des parents n'ont pas accès à un passeport et ne peuvent se rendre à l'étranger et rencontrent, en outre, quotidiennement, divers obstacles d'ordre bureaucratique. Les autorités font tout pour décourager tout signe de solidarité des familles envers les prisonniers et, dans certains cas, il a même été "conseillé" à des épouses de divorcer pour éviter de futurs problèmes.

Middle East Watch a demandé le vendredi 30 mars 1990 à l'ambassade du Maroc à Washington de se prononcer sur ces allégations mais, au moment où ce rapport a été mis sous presse, la mission diplomatique n'a pas fait de commentaire.

Middle East Watch exhorte le gouvernement marocain à libérer tous les détenus qui ont purgé leur peine et à transférer tous les autres dans un

centre de détention officiel où ils pourront avoir accès à des soins médicaux ainsi qu'à une hygiène et une nourriture raisonnables. Middle East Watch en appelle au roi Hassan II et à son gouvernement pour qu'ils permettent aux familles et à des observateurs internationaux de rendre visite aux détenus et, d'autre part, qu'ils fassent en sorte que les familles reprennent pleine possession de leurs droits y compris celui de se rendre à l'étranger.

**Middle East Watch demande d'écrire à
Sa Majesté Hassan II
Bureau du Protocole du Roi
Palais royal
Rabat, Maroc**

**Son Excellence Moulay Mustapha Belarbi
Allaoui
Ministre de la Justice
Ministère de la Justice
Palais de la Mamounia
Rabat, Maroc**

**Son Excellence Driss Basri
Ministre de l'Intérieur et de l'Information
Ministère de l'Intérieur et de l'Information
Quartier Administratif
Rabat, Maroc**

**Aux ambassades du Maroc les plus proches de
leur domicile.**

Liste des officiers et sous-officiers détenus à Tazmamart et dont 27 seraient décédés en détention*

Prisonniers condamnés lors du coup d'Etat de 1971 selon la peine reçue :

Perpétuité

Adjudant-chef : Harrach Akka

Capitaine : Mohamed Chellat

Sergent-chef : Achour Ghani

20 ans de prison

Lieutenant-colonel : Mohamed Ababou

Lieutenant : Abdeslam Haifi

Lieutenant : Mahjoub Louakidi

15 ans de prison

Lieutenant : Mohamed Ghalloul

Aspirant : Ahmed Mzirek

12 ans de prison

Sous-lieutenant : Mohamed Khouri

10 ans de prison

Adjudant : ... Amarouch**

Capitaine : Abdelhamid Bendourou

Sous-lieutenant : Abdelaziz Bindine

Lieutenant : Mohamed Moncef

5 ans de prison

Sergent-chef : Abdelaziz Ababou

Sergent : Mohamed Abdessadik

Lieutenant : Azendour Boujemaa

Capitaine : Mohamed Ghalloul

Adjudant-chef : Jilali Dik

Sous-lieutenant : Ahmed Mrzak

Lieutenant : Mouden Sefrioui

Lieutenant : Ben Redouane Tijani

Capitaine : Abdellatif Belekber

Sous-lieutenant : Mohamed Moujahid
Sous-lieutenant : Abdelkrim Saoudi
3 ans de prison
Sous lieutenant : Driss Achebrak
Sous-lieutenant : Mohamed Boutou
Sous-lieutenant : Abdelkrim Saoudi
* Ces listes proviennent de compte-rendus de la presse marocaine de l'époque.

** certains noms étaient incomplets dans les listes originales publiées dans la presse marocaine de l'époque.

Prisonniers condamnés lors du coup d'Etat de 1972 selon la peine reçue

20 ans de prison

Adjudant : Mounaj Allal
Adjudant-chef : M'fadel Magouti
Lieutenant : M'barek Touil
Lieutenant : Mohamed Zemmouri
Lieutenant : Salah Bel Lekbir Hachad

10 ans de prison

Capitaine : Ahmed Wafi

5 ans de prison

Sergent-chef : Ahmed (Thami) Abounsi
Sergent-chef : Driss Dghoughi

Adjudant-chef : Rachid Lamine
3 ans de prison (grade non spécifié, certains noms incomplets)
Agbaoui Mimoun
Ahebri,...
Akka, Abdelali
Bahbah, Driss
Ben Boubker,...
Ben Boubker,...
Bettioui Mohamed
Boudhia, Ahmed
Chaoui, Abderkrim
Dahou, ...
El Bouki,...
El Fellahi,...
Hammadi, Amoz
Jalali,...
Laidi, Mohamed
Lamrani,...
Magouti,...
Najih,...
Rabah, Mohamed
Rachdi, Ben Aissa
Sbiha, Bouchaid
Ziane, Larbi

BRÈVES

NOUVELLES EXPULSIONS LE MAROC PAYS D'ACCUEIL?

On se souvient que le 16 mars dernier, le gouvernement marocain expulsait deux représentants britanniques d'Amnesty international. C'est au tour, maintenant du Docteur Hélène Jaffé et de Marie Hélène Beaujolin, de l'AVRE. En mission à Marrakech pour s'enquérir de l'état de santé des grévistes de la faim et d'autres prisonniers politiques, elles ont été priées de quitter immédiatement le pays.

"Deux membres de l'AVRE - Association pour les victimes de la répression en exil - ont été expulsés du Maroc le 27 avril sans qu'aucune raison précise ait été donnée par écrit ou par oral.

Le Dr Hélène Jaffé, Présidente de l'AVRE y était partie pour une semaine (4 jours de vacances et 3 jours de travail conjoints avec Mme Marie-Hélène Beaujolin, psychotérapeute qui venait la rejoindre). Le Dr Jaffé devait rentrer le 2 mai à Paris.

Pendant la période de travail, nous avons rencontré, comme lors des 6 précédentes missions, des victimes de torture et de mauvais traitements à qui nous avons pu apporter aide médicale et psychologique. Par ailleurs, nous avons rendu compte à leurs médecins des observations particulières que nous avons faites, fortes d'une expérience de près de plus de 700 cas traités au centre de soins de l'AVRE à Paris, où nous soignons des réfugiés politiques victimes des mêmes mauvais traitements.

Les contacts avec les autorités marocaines ont été courtois, Mme Marie-Hélène Beaujolin a été mise dans l'avion qu'elle devait prendre et le Dr Jaffé a dû attendre, gardée par les forces de police qu'une place soit libre sur les vols très fréquentés à cette période de l'année, de 17 heures le 30 avril à 13 heures le 1er mai. "La chambre" que le chef de police de l'aéroport avait promise au représentant du consulat sous la protection de qui le Dr Jaffé s'était placée, n'était autre que l'infirmerie de l'aéroport, le lit d'examen était un peu dur, mais qu'importe.

On peut se demander par contre pourquoi les gardes, après leur départ de leur supérieur, donnaient régulièrement des coups dans la porte, empêchant tout sommeil, apportant du crédit par là-même aux récits de nos patients sur ce type d'attitude. Mais eux c'est pour des mois, voire des années..."

Paris, le 2 mai 1990

RADIO LIBERTAIRE,

8 rue André Barsaq, 75018 Paris (89,4)

Dans le cadre de son émission consacrée aux causes de l'exil, aux réfugiés en France et dans le monde, proposée par France Terre d'Asile en collaboration avec Documentation Réfugiés, Radio Libertaire a consacré son émission du 9 mai entre 12 h et 13 h 30 au Maroc.

Avec la participation de Brahim Saïs (de l'ASDHOM) et de Christine Serfaty, Amnesty international a organisé une réunion publique d'information sur le Maroc le 10 mai à l'AGECA, 177 rue de Charonne, 75011 Paris.

PALESTINE. Au CICP, 14 rue de Nanteuil, se poursuit un cycle formation/information sur la Palestine. Des réunions se sont déjà tenues, sous l'égide de l'AMFP, à raison d'un jeudi par mois en soirée. La dernière de l'année aura lieu le 14 juin, à partir de 18 heures; une soupe et des boissons seront, comme d'habitude, à votre disposition.

ATMF. Le congrès est prévu les 2, 3 et 4 juin; le thème sera "Du sujet au citoyen". La commission de préparation du congrès a produit trois contributions : la citoyenneté, la question culturelle, les formes d'organisation de la communauté marocaine.

VIE DES COMITÉS

COMPTE RENDU DE LA COORDINATION DES 31 MARS ET 1ER AVRIL DERNIERS QUI A RÉUNI, À CHARLEROI, LES COMITÉS DE PARIS, DE NANCY, DE GENÈVE, DE LIÈGE ET DE BRUXELLES, AINSI QUE LE COMITÉ DE HOLLANDE.

Lors de la présentation de la situation au Maroc, ont été évoqués :

- l'aggravation des problèmes économiques (en raison de la baisse des revenus issus de l'immigration et du tourisme);
- l'accélération du processus de privatisation;
- le renforcement des mouvements islamistes;
- les effets positifs de la mission d'Amnesty International.

Pour ce qui concerne la situation dans l'immigration, il a été rappelé combien le pouvoir marocain "pénètre" et "encadre" les milieux immigrés par le biais de la Banque Amal ou des Fondations Hassan II en Belgique, du Grand Atlas en France. Un compte rendu a été donné des diverses rencontres avec le Parlement européen et des résolutions qui en ont résulté. Le comité de Genève a fait part de ses travaux avec SOS-Torture.

Le Bilan annuel du Bulletin Maroc-Répression a été soumis à la Coordination et l'on s'est réjoui de l'amélioration de son état de santé. Bilan également de la Campagne épiscopale qui a répondu favorablement aux deux nouvelles demandes de subventions, faites en octobre dernier, pour les missions humanitaires et le soutien aux prisonniers et à leurs familles.

Pour les Jeux mondiaux de la paix, organisés sous l'égide de la Fédération mondiale des Cités unies et Villes jumelées sous la présidence de Pierre Mauroy, et qui devraient se tenir au Maroc du 17 au 22 juillet 1990, il a été décidé de prendre contact avec cette association, d'interpeller Pierre Mauroy, de savoir quelle ville est jumelée avec une ville marocaine et d'écrire aux maires concernés. Nancy a élaboré une pétition.

Face aux **Temps du Maroc** qui doit s'ouvrir en France en octobre 1990, une contre-offensive a été suggérée par les Comités : mise en place d'un autre comité de parrainage pour le **Temps des Droits de l'homme au Maroc**, élaboration d'un livre blanc recensant toutes les violations des droits de l'homme, conférence de presse à la Ligue des Droits de l'homme.

Les activités des divers comités présents ou excusés (Madrid et Grenoble) ont été passées en revue et la prochaine coordination fixée aux 29 et 30 septembre à Nancy.

PARIS. RÉUNION DU 15 AVRIL

Le 15 avril dernier, des représentants de l'ATMF, de l'AMF, d'Attadamoun, de l'ASDHOM, de l'APADAM, des CLCRM, de l'Union nationale des étudiants du Maroc-Coordination des commissions de Paris, et de l'ASADH se sont réunies à Paris pour organiser une soirée de soutien à la grève générale appelée par la CDT au Maroc le 19 avril. Cette grève néanmoins n'a pas eu lieu puisqu'entre temps était annoncée l'ouverture du dialogue avec le gouvernement. Il faut rappeler que la CDT avait appelé à une grève générale dans tout le pays suite au refus systématique de dialogue, aux violations des droits syndicaux, au refus de régularisation de la situation des syndicalistes licenciés, à la dégradation du pouvoir d'achat.

Il devait sortir de la rencontre entre représentants de la CDT et du gouvernement, l'adoption des points suivants :

- respect du principe du dialogue pour résoudre les problèmes;
- réintégration des syndicalistes licenciés en 1981;
- respect d'un principe de consultation quotidienne jusqu'au 7 mai.

 ... suite page suivante

Lors de cette réunion parisienne du 15 avril, les représentants des associations mentionnées ont décidé de défiler de façon unitaire le 1er mai, ce qu'elles ont fait sous la banderole "La communauté marocaine, 1990 : le temps des droits de l'homme au Maroc." Une réunion a été fixée au 11 mai pour envisager quel soutien apporter au projet de Charte des Droits de l'Homme. (voir plus haut)

LIMOGES

La comit  de Limoges a pris l'initiative d'une p tition adress e au Pr sident de la R publique et aux d put s contre la tenue de l'**Ann e du Maroc**; elle a tr s vite  t  sign e par plus de 200 personnes et 21 associations. Le comit  de Limoges a distribu  des tracts   l'occasion d'une soir e culturelle organis e par l'Amicale marocaine. Il craint que ce genre de spectacles soit un avant-go t du "Temps du Maroc", pour permettre aux autorit s marocaines de t ter le terrain et lance un appel   la vigilance.

NANCY

Une campagne a  t  lanc e par le Comit  de Nancy contre l'ann e du Maroc et une manifestation programm e dans le cadre de la foire Exposition de 1991.

PUBLICATIONS

L'ASDHOM vient de sortir son rapport annuel sur les atteintes aux droits de l'homme au Maroc. Celui de 1989 est d di    Sa dia Doura di. On y trouvera 71 pages de texte dense, bien pr sent  qu'il est utile d'avoir m me pour ceux qui sont au courant des atteintes aux droits de l'homme au Maroc. S'adresser 269 bis rue du Faubourg Saint Antoine 75011 Paris.

La revue **Jeune Afrique** d'avril 1990 publie un long article intitul  le **Maroc sous haute surveillance**. La mission d'Amnesty international y est pr sent e dans le d tail. Ce num ro a fait grand bruit au Maroc. On regrettera que l'auteur de l'article ait  t  mal inform  des initiatives du collectif constitu  de 5 associations marocaines (ASDHOM, APADAM, AMF, ATMF, UNEM - Coordination des commissions de Paris), de la Ligue fran aise des droits de l'homme et des CLCRM (Voir plus haut). Une note rectificative lui a  t  adress e.

Maroc Informations pr sente dans son num ro de mars la face cach e de l'apparente prosp rit  du Maroc. S'adresser 59 rue de la Fontaine-au-roi 75011 Paris.

Babel bulletin du CEDETIM (n hors s rie) publie les actes du colloque **Droits de l'homme, droits des peuples au Maghreb** qui,   l'initiative du CEDETIM a rassembl  le 18 mars 1989 au S nat

plus de 200 personnes. Prix de vente 45 F port compris. s'adresser au comit  de Paris.

Nous avons retrouv  quelques exemplaires en arabe de la BD de Rahal "Dans les entrailles de ma patrie"; elles sont en vente au comit  de Paris.

A signaler  galement

- un n Sp cial (mai 1990) **Trait d'union, bulletin de l'ATMF** (10 rue Affre, 75018 Paris) avec un dossier sur le syndicalisme marocain.

- un n Sp cial de la revue de la **Ligue des droits de l'homme Hommes et libert s**: "Vous avez dit racisme ?" Disponible   la LDH 27, rue Jean Dolent 75013 Paris contre la somme de 25 F.

- des affiches "**J'y suis, j'y vote**" pour la campagne du droit de vote peuvent  tre command s   Rotographie 2, rue Richard Lenoir 93100 Montreuil sous Bois. Ch que   l'ordre de Ligue des droits de l'homme (50, 85 F; 100, 150 F.

NAISSANCES

Les amis des comit s se r jouiront avec nous de trois naissances intervenues chez deux membres du Comit  de Paris, Amine Tahani, n e le 25 avril 1990 chez Agn s Thiriet, Florent, n  le 21 mars chez Olivier Noirot-Cosson, Steven-Gabriel n  le 6 f vrier chez le docteur Anne-Marie Raat qui avait accompagn  Me Danier Voguet, lors de la mission aupr s des gr vistes de la faim.

Ce num ro a  t  tir  en 470 exemplaires

Le prochain r union du comit  de r daction se tiendra le 30 juin 1990   Paris.

SI VOUS ETES D'ACCORD AVEC NOTRE ACTION, AIDEZ-NOUS !

Vous avez 4 manières de soutenir notre action :

1. Lire et faire connaître notre bulletin, vous abonner et faire abonner des amis (Voir conditions d'abonnement ci-dessous). Comme le fonctionnement de l'Association de soutien aux Comités de lutte contre la Répression au Maroc n'est assuré que par des versements individuels, nous demandons à ceux qui le peuvent un abonnement de soutien.

Si vous êtes abonné, pensez à vous réabonner dès le 1er rappel !

Jusqu'à présent, les sommes supplémentaires que nous recevons par les abonnements de soutien couvrent à peine le service gratuit, pourtant indispensable que nous assurons aux médias. En souscrivant un abonnement de soutien, vous participerez de façon active à la diffusion de l'information sur la répression au Maroc.

2. Faire sur le compte de l'association un virement postal régulier pour couvrir nos frais de secrétariat et les différentes actions entreprises.

3. Soutenir directement des militants démocratiques, prisonniers politiques, et leur famille en alimentant le compte suivant : **Philippe GUIBARD, LA SOURCE 352 11 58 L**, à partir duquel nous essayons de faire des envois réguliers dans les prisons.

4. Prendre contact avec les différents comités ou correspondants en Belgique, France, Hollande et Suisse. Ecrivez, pour avoir les adresses, au Comité de Paris.

CONDITIONS D'ABONNEMENT à MAROC-REPRESSION

FRANCE : 150 F., autres pays : 170 F. Chômeur, étudiant : 60 F.
Soutien à partir de 300 F.

Chèques ou mandats à l'ordre de :

**ASSOCIATION DE SOUTIEN AUX COMITES DE LUTTE CONTRE LA REPRESSION
AU MAROC**, avec la mention «abonnement» à envoyer :

14 rue Nanteuil - 75015 Paris
CCP 13 840 27 H PARIS

Directeur de la publication :

François Della Sudda

Imprimerie spéciale :

CLCRM

Commission paritaire :

n 70800

PUBLICATIONS DISPONIBLES AU COMITE DE PARIS
14, rue Nanteuil - 75015 PARIS

Historique

- ◆ **CASABLANCA** : Soulèvement populaire, juin 1981 (récit des événements et présentation des problèmes de la ville) 8 F
- ◆ **BEN BARKA** : 20 ans après (débat du colloque du 26 octobre 1985 - APADAM-CLCRM) Arcantère. 50 F
- ◆ **France-Maroc** : continuité ou changement ? (Actes du Colloque organisé le 9 mars 1985 par l'Association de soutien aux CLCRM) 50 F
- ◆ **RENCONTRE AVEC LE MAROC**, Claude ARIAM, Nouvelle édition, La Découverte/Maspéro 80 F
- ◆ **LES DISPARUS MILITAIRES DE TAZMAMART** (dossier CLCRM) 15 F

Actualité

- ◆ Dépliant qui rappelle l'état de la répression au Maroc; mise à jour en mai 1990, les 10 exemplaires 5 F
- ◆ **Le travail des enfants au Maroc** : rapport de l'enquête réalisée par l'Anti-slavery Society en 1975 et 1977 sur l'exploitation des enfants dans les manufactures de tapis (1979) 5 F
- ◆ **Les disparus au Maroc** (dossier présentant le processus de la disparition, les différentes catégories de disparus et des témoignages - 1982) 10 F
- ◆ **Les prisonniers marocains, fosses communes pour les vivants - H. BEN MALEK** (supplément au N 82-83 de Maroc Répression) 10 F
- ◆ **Maroc : le Soleil s'arrête aux portes des prisons**, édité par le Centre d'Information Inter-peuples et le Comité de Grenoble 40 F
- ◆ **Hors du Maroc jobertien** - Idrissi KAITOUNI 15 F
- ◆ **Dossier sur les prisonniers politiques islamistes** 10 F
- ◆ **Livre blanc sur les enfants Oufkir** (Cabinet B. Darteville et G. Kiejman) 20 F
- ◆ **BABEL - Droits de l'Homme et droit des peuples au Maghreb** 45 F
- ◆ **RAHAL. Dans les entrailles de ma patrie** 25 F
- ◆ **Des apparences de démocratie et violation des droits de l'homme.**
(mise à jour sept. 89, par l'AMF, l'APADAM, l'ASDHOM, les CLCRM, l'UNEM, coordination des comités de Paris) 15 F

Art et poésie

- ◆ **Affiche** 10 F
- ◆ **Plus de 1001 nuits** : édition bilingue (en allemand et en français) de poèmes et de dessins de prisonniers de Kénitra, réalisée par le groupe Amnesty International Tubingen (1982) 10 F
- ◆ **SAIDA MENEHBI** : Poèmes, lettres, écrits de prison. Disparue en janvier 1976, torturée, jugée au procès de Casablanca (janvier/février 1977) Saïda est morte à 25 ans des suites d'une grève de la faim dans la prison civile de Casablanca (1978, réédité en 1982). 10 F
- ◆ **Sous le bâillon, le poème - A. Laabi**, l'Harmattan 85 F
- ◆ **La parole confisquée**, textes, dessins, peintures de prisonniers politiques marocains 72 F
- ◆ **ES-SRIR - Conte pour enfants** - Jacqueline MAITTE-LOBBE 30 F
- ◆ **JOURNAL** (recueil de poèmes) Hamid BENZEKRI 40 F

*Pour tout envoi, le prix du port sera facturé. Chèque à l'ordre de
 l'Association de Soutien aux CLCRM, CCP 13 840 27 H PARIS*